

Trois catégories

Utilité et rôle des parcs nationaux

Parcs nationaux: grands espaces naturels protégés

Les nouveaux parcs nationaux offrent des habitats intacts à la faune et à la flore indigènes et permettent au paysage naturel de se développer librement. Ils sont utiles pour la détente, l'éducation à l'environnement et la recherche. Ils sont composés d'une zone centrale et d'une zone périphérique. La zone centrale doit avoir une superficie minimale de 100 km² dans les Préalpes et les Alpes, de 75 km² dans le Jura et de 50 km² sur le Plateau. La nature y est protégée de toute intervention humaine. Aux endroits où la protection de la faune et de la flore l'exige, l'accès du public est strictement limité.

La zone périphérique est en général d'une superficie de 75 à 150 % de celle de la zone centrale. Elle peut inclure de petites localités qui ont gardé leur caractère rural. Le paysage de cette zone n'a été endommagé par aucune infrastructure technique et les écosystèmes n'ont subi aucune perte notable. L'objectif majeur est d'encourager l'exploitation du sol et des ressources naturelles selon des méthodes de gestion durable, lesquelles régissent aussi le tourisme et les activités de détente. Cette zone remplit deux fonctions biologiques importantes: elle constitue d'une part une transition protégeant les processus naturels dans la zone centrale, et d'autre part, elle préserve la diversité des espèces et des milieux grâce à l'exploitation mesurée des paysages ruraux traditionnels.

Parcs naturels régionaux: utilisation durable des ressources locales

Les parcs naturels régionaux sont de vastes territoires ruraux, peu urbanisés, disposant d'un patrimoine naturel et culturel particulièrement riche pour la Suisse. Ils comptent au minimum 100 km².

Les parcs naturels régionaux mettent en valeur le patrimoine naturel et culturel de la région, dynamisent les relations communautaires et renforcent donc l'identité régionale. Ils participent concrètement à la création de conditions favorables au développement durable, à la sensibilisation du public à l'environnement, ainsi qu'à la promotion de technologies novatrices et respectueuses de l'environnement. Ils permettent de préserver des paysages particulièrement beaux et d'une grande valeur écologique. Les parcs naturels régionaux créent et maintiennent des emplois. Les activités économiques sont tout particulièrement axées sur une utilisation des ressources locales selon les principes du développement durable.

Les localités situées dans les parcs naturels régionaux ont pour l'essentiel gardé leur caractère rural. L'architecture régionale traditionnelle reste prédominante et évolue avec la construction de nouveaux bâtiments de qualité. Les installations d'infrastructure répondent principalement aux besoins régionaux et n'endommagent pas le paysage.

Parcs naturels périurbains: zones de détente près des grandes villes

Comme les parcs nationaux, les parcs naturels périurbains comprennent deux zones: une centrale et une de transition. Ils doivent avoir une superficie totale d'au moins 6 km², dont au moins 4 pour la zone centrale. Celle-ci est soumise aux mêmes règles que celle des parcs nationaux.

Les parcs naturels périurbains sont des espaces semi-naturels proches des régions densément peuplées. Dans la zone centrale, la nature se développe selon sa propre dynamique. Dans la zone de transition, l'objectif prioritaire est d'offrir au public des possibilités de découverte de la nature. Les parcs naturels périurbains doivent donc être facilement accessibles avec les transports publics. Les grandes réserves forestières, les cours d'eau aux rives naturelles et les zones alluviales inexploitées conviennent particulièrement à la création de parcs naturels périurbains.